



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE Police Municipal-Radar cinémomètre-STANDBY

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU la proposition de STANDBY, en date du 05/06/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'achat d'un radar cinémomètre pour la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat, en date du 10/04/2024,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise STANDBY sise 4, rue Louis Pasteur à 41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR, est retenue pour l'achat d'un radar cinémomètre pour la police municipale de la Ville de Royat, pour un montant de 4 409,00 € HT soit **5 290,80 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise STANDBY
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 11/06/2024

Le Maire,

Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

STANDBY France

4, rue Louis Pasteur
41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR
FRANCE

Tél : +33 (0)2 54 57 52 52
web : www.standbygroup.com
e-mail : info-fr@standbygroup.com

Adresse de facturation :
CLIENT PROSPECT
FRANCE

N° client facturé : : C09900
Conditions de livraison : CPT - Port payé jusqu'à
Validité du devis : 3 mois, limité à l'année en cours.
Votre référence : PM ROYAT - M. DELHORME
Marché / Tarif : CATALOGUE 2024

Adresse de livraison :
COMMUNE DE ROYAT
46 BOULEVARD BARRIEU
63130 ROYAT
FRANCE

Commentaires :

Réf. Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	% remise	Prix unitaire remisé HT	Montant ligne HT	% TVA
--------------	-------------	----------	-------	------------------	----------	-------------------------	------------------	-------

26180-02	CINEMOMETRE LASER TRUSPEED v2021 Dimensions (L x l x h) : 132 x 114 x 53 mm - Poids : 410 gr -Optique : polycarbonate - Mesure de la vitesse en rapprochement et éloignement. - Autonomie : jusqu'à 12 heures d'utilisation continue - Alimentation : 2 accumulateurs CR 123A et chargeur inclus - Précision de la vitesse : +/- 1km/h - Domaine de la mesure : de 0 à 300 km/h - Portée maximum : 640 m - Température de fonctionnement : -20 à +60°C - Sécurité oculaire : FDA Classe 1 (CFR 21) (Faisceau laser sans danger pour les personnes se trouvant dans le véhicule mesuré) - Protections : étanche, IP 55, NEMA 4 - Garantie : 1 an - Homologation : Certificat d'examen de type : LNE-30913 Révision du 2 mars 2016. Standby-Mercura peut également vous proposer des accessoires supplémentaires : trépieds, chargeur et accumulateurs ; et des prestations : étalonnage annuel réglementaire, contrat d'entretien.	1	Pièce	4 409,00			4 409,00	20,00
35714-00	PARTICIPATION FRAIS D EXPEDITION	1	Unité	18,00	100,00 %			20,00

Total € HT 4 409,00
Montant TVA 881,80
Total € TTC 5 290,80

Détail montant TVA			
Identifiant TVA	% TVA	Base TVA	Montant TVA
FRA 20 D	20,00	4 409,00	881,80
Total		4 409,00	881,80



L'acceptation du devis vaut acceptation des Conditions Générales de Vente (consultables sur le site www.standbygroup.com) dont le signataire reconnaît avoir eu connaissance.

STANDBY France

4, rue Louis Pasteur
41260 LA CHAUSSEE SAINT VICTOR
FRANCE

Tél : +33 (0)2 54 57 52 52
web : www.standbygroup.com
e-mail : info-fr@standbygroup.com

N° client facturé : : C09900
Conditions de livraison : CPT - Port payé jusqu'à
Validité du devis : 3 mois, limité à l'année en cours.
Votre référence : PM ROYAT - M. DELHORME
Marché / Tarif : CATALOGUE 2024

Adresse de facturation :

CLIENT PROSPECT
FRANCE

Adresse de livraison :

COMMUNE DE ROYAT
46 BOULEVARD BARRIEU
63130 ROYAT
FRANCE

Commentaires :

Réf. Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	% remise	Prix unitaire remisé HT	Montant ligne HT	% TVA
--------------	-------------	----------	-------	------------------	----------	-------------------------	------------------	-------

Conditions de paiement : Paiement à la commande

Devis saisi par : Alison TAYLOR
Tél : +33 (0)2 54 57 52 89
E-mail : alison.taylor@standbygroup.com

Pour : Alexandre MADJOYAN
Tél : +33 (0)6 60 31 83 11
E-mail : alexandre.madjoyan@standbygroup.com

Accepté et signé,

Date, nom et signature

Prestations d'entretien

Pour cinémomètres Laser



Avantages des prestations :

- Prix constant et garanti pendant toute la durée du forfait
- Assurance de pouvoir utiliser l'appareil pendant 3 ans, quelque soit les variations du budget de la ville
- Autres services en fonction du forfait choisi : transport, maintenance...

Désignation	Etalonnage	Forfait Nickel	Forfait Mercure
Durée de validité	1 an	3 ans	3 ans
Accès prioritaire à la hotline « Cinémomètre »	X	Oui	Oui
Prise en charge de l'étalonnage annuel	Oui	Oui	Oui
Bilan de contrôle de l'appareil	X	Oui	Oui
Prise en charge du transport	X	Oui	Oui
Prêt d'un appareil pendant la période d'étalonnage	X	X	Oui
Maintenance de l'appareil pendant la durée du forfait	X	X	Oui
Prêt d'un appareil pendant la période de réparation	X	X	Oui
Extension de garantie *	X	X	+ 3 ans
Code article	18817-00	18818-01	18820-01
PU HT €	530,00 €	1571,00 €	3148,00 €

- **Etalonnage** : Contrôle périodique obligatoire suivant l'Article 20 de l'arrêté du 4 juin 2009 relatif aux cinémomètres de contrôle routier. A l'issue de la séance, l'appareil est disponible avec le carnet métrologique rempli et validé par les autorités compétentes.
- **Forfait Nickel** : Forfait 3 contrôles périodiques pour cinémomètre laser. Pendant une période de 3 ans, chaque année Standby-Mercura prend en charge : le transport aller et retour de l'appareil, réalise un bilan de contrôle et organise la séance d'étalonnage. A l'issue de cette séance, l'appareil est retourné par nos soins avec le carnet métrologique rempli et validé par les autorités compétentes.
- **Forfait Mercure** : Extension de garantie + 3 contrôles périodiques pour cinémomètre laser. Pendant une période de 3 ans, chaque année Standby-Mercura prend en charge le transport aller et retour de l'appareil, réalise un bilan de contrôle et organise la séance d'étalonnage. Durant cette période d'étalonnage, Standby-Mercura vous propose le prêt d'un appareil de remplacement. A l'issue de cette séance, l'appareil est retourné par nos soins avec le carnet métrologique rempli et validé par les autorités compétentes.

* Extension de garantie : durée 3 ans. En cas de dysfonctionnement du cinémomètre Laser, Standby-Mercura prend en charge les réparations et vous fournit un appareil de remplacement.